



Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers  
de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement

7, passage Tenaille – 75014 PARIS  
01 40 52 85 60 - [fopharma@wanadoo.fr](mailto:fopharma@wanadoo.fr)  
[www.fo-pharma-cuir-habillement.com](http://www.fo-pharma-cuir-habillement.com)

## COMMUNIQUE FEDERAL

### REMUNERATION DES APPRENTIS : FO NE PRATIQUE PAS LE TROC

Depuis de nombreux mois, les partenaires sociaux de la Pharmacie d'Officine ont travaillé sur la mise en conformité de notre Convention Collective Nationale avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle.

En parallèle, les chambres patronales ont très vite proposé d'échanger une amélioration des deux premiers niveaux de classification des Préparateurs contre une baisse de la rémunération des apprentis en formation BP.

FO ne pratiquant ni idéologie dogmatique ni opposition systématique, notre délégation a participé activement aux discussions et a même été la seule organisation syndicale à étudier précisément l'impact chiffré des propositions, mettant en évidence un différentiel substantiel. En effet, à l'origine, l'amélioration des classifications ne compensait pas la baisse du salaire pendant l'apprentissage ! Inacceptable pour FO qui a fait une autre proposition, plus favorable aux salariés, qui a été rejetée par les chambres patronales.

Arrivés au bout de la négociation, l'accord propose une baisse notable du salaire des apprentis (125 € en moyenne) contre les modifications suivantes : les coefficients 230 et 240 sont remplacés respectivement par le 240 et le 250 ; avec création d'un coefficient 320 (après 8 années au coefficient 310). Cet accord entrera en vigueur lorsque l'accord portant sur la Formation Professionnelle sera étendu. Il ne s'appliquera pas aux contrats d'apprentissage déjà en cours.

**Sans surprise, la délégation Force Ouvrière n'a pas signé cet accord, considérant que la politique conventionnelle de branche n'a aucunement pour finalité de « troquer » une avancée pour une reculade avec un bilan final nul.**

Comme trop souvent, cet accord a été signé par les trois syndicats de salariés qui se présentent comme réformateurs et refusé par FO et la CGT. Force Ouvrière est une organisation syndicale réformatrice qui signe des accords lorsque le compromis est favorable aux salariés et qui ne signe pas lorsque le compromis est déséquilibré.

**Au moment de voter dans le cadre de l'élection TPE à la fin de l'année, les salariés devront se souvenir que si certains syndicats signent des accords défavorables dans une démarche d'accompagnement de la politique patronale, FO prend ses responsabilités pour défendre activement les intérêts des salariés.**

Fait à Paris, le 25 avril 2016

Olivier CLARHAUT  
Secrétaire fédéral en charge de la Pharmacie d'Officine  
Secrétaire général adjoint